Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

A L'HOPITAL

JAMBE FRACTUREE. — On a conduit hier à l'hôpital de la Fraternité, Henri Debooserè, âgé de 51 ans, demeurant 124, rue de la Balance, homme de peine chez Motte et Blanchot.

En déchargeant un camion, il avait reçu une caisse sur la jambe droite et avait eu le tibia fracturé.

GENOU LUXE. — Hier, vers cinq heures du soir, Louis Herbaux, âgé de 38 ans, plafonneur, demeurant 200, boulevard Gambetta, était occupé dans une maison en construction rue Nouvelle.

Ayant fait un faux mouvement, il tomba de l'échafaudage sur lequel il était monté et se luxa le genou droit. Il a été transporté à l'Hôpital de la Fraternité.

L'AMOUR DE LA FRANCE

Hier, vers 1 heure de l'après-midi, les agents Doutreligne et Vanhuysse, ont arrêté boulevard de Belfort, Paul Rumfils, âgé de 46 ans, chiffonnier, demeurant au Beau-Chêne dans une baraque.

Cet individu qui est expulsé par arrêté préfectoral en date du 25 janvier 1889, sera transféré aujourd'hui à Lille, à 2 heures

EPAVES DE LA RUE

Deux reconnaissances du Mont-de-Piété de Roubaix ont été trouvées Grande-Rue et déposées par Marceau Delahaye, âgé de 13 ans, demeurant à Tourcoing, rue St-Pierre, 46, au commissariat du 5e arrondissement.

LA POLICE VEILLE

Mais malheureusement le quartier du nouveau Roubaix ne s'en aperçoit guère et nous avons reçu la visite d'un grand nombre d'habitants qui désireraient être mieux gardés.

Ils ne sont plus tranquilles, car une bande de garnements s'est abattue sur le quartier qu'elle terrorise sans que personne y mette le holà.

Des individus qu'on n'aime guère rencontrer le soir dans des endroits peu fréquentés vont d'estaminet en estaminet, chantent, crient insultent, mènent grand tapage, menaçant ceux qui semblent n'être pas très décidés à les servir et finissant toujours par échanger des coups soit entre eux, soit avec d'autres consommateurs.

Or, tout le monde s'est déjà plaint, mais jamais encore la police n'est intervenue. Les agents seraient-ils donc seuls à ne pas savoir ? En tout cas les voici prévenus. Espérons donc que dès ce soir, les gens paisibles se diront avec confiance et les tapageurs avec crainte : « La police veille ».

SERIE DE CHUTES

Chez M. Paul Gombert, teinturier, rue de l'Alma, Louis Procureur, âgé de 61 ans, teinturier, demeurant rue St-Honoré, a été renversé par la chute d'un pile de coton. Il s'est blessé au genou et au pied droit.

— Chez Motte et Blanchat filateurs, Camille Duthoit, âgé de 42 ans chef paqueteur, demeurant rue Pierre-de-Roubaix cité Flipo 21, a glissé en tirant une caisse et est tombé sur le genou.

— Dans la même fabrique Marie Gusagelle, âgée de 38 ans, rattacheuse, demeurant 23, rue St-Amand, a heurté le pied gauche contre un rail et s'est fracturé la phalangette du petit orteil gauche

— Enfin chez Motte-Delescluze, Claudius Fleurquin, âgé de 17 ans, appréteur, demeurant 21, rue Hoche, est tombé sur un ponton et s'est fortement contusionné le thorax.

DOICTS MUTILES

Dans une salle des renvideurs de la filature Pillet, rue de la Redoute, Edouard Courouble, âgé de 41 ans, fileur, demeurant 47, rue Blanchemaille, a eu l'annulaire droit écrasé par la corde du volant d'un renvideur.

L'ongle a été sectionné transversalement par le milieu, et le docteur Labbe, qui lui a donné des soins, estime à trois semaines l'incapacité de travail

— Chez Florent Lecluse, fabricant de caisses, rue du Fresnoy, Albert Vaneste, apprenti caissier, demeurant à Tourcoing, s'est fait prendre la main gauche à une rondisseuse et a été blessé à l'index, au médius et à l'annulaire

LES BONNES BORDURES

Les bordures de trottoir à pente raide dont la municipalité semble si fière, viennent de faire une nouvelle victime. Albert Vienne, âgé de 15 ans, demeurant rue de Beaumont, coursier chez Carlos Dassonville, passait vers 11 heures, rue du Curé, lorsqu'il eut l'imprudence de mettre son pied sur le bord du trottoir.

Ce geste fatal était à peine esquissé que déjà il voltigeait dans le ruisseau se contusionnant fortement le pied.

Après avoir reccu quelques soins dans une maison voisine, il a regagnr son domicile.

TOMBE DE CAMION

Jules Denis, âgé de 28 ans, homme de peine, demeurant Fort Mulliez, maison Foveau, a été victime vers 7 heures du soir, d'un accident dans le peignage Allart Rousseau, Grande-Rue.

Etant occupé au quai du grand triage à pointer des balles de laine, il est tombé du camion sur lequel il se trouvait et s'est fortement contusionné la hanche droite.

LES BRULURES

Chez Motte et Delescluze frères, teinturiers-apprêteurs, Auguste Vansanberghe, âgé de 16 ans, teinturier, demeurant rue Nabuchodonosor, 71, a été brûlé à la main droite en travaillant dans l'eau acidulée. Le docteur Dupré, lui a prescrit deux semaines de repos.

— Emile Hennebique, âgé de 15 ans, apprenti, demeurant chez Cugnot, a été victime d'un assez grave accident dans la salle de teinture de l'établissement Lucien Monnet, 63, rue Lacroix. En portant un chaudron contenant de l'eau bouillante, il a reçu une partie du liquide sur le pied gauche qui a été complètement échaudé Il devra chômer pendant deux semaines.

LES CARS TAMPONNENT

Hier soir, vers 5 heures et demie, une dame se faisait conduire en voiture à l'établissement St-Martin, pour y faire ses dévotions. Une remorque se trouvait sur une voie. Le cocher, n'ayant pu apercevoir un car de Lannoy, qui arrivait derrière lui, s'engagea sur la voie qui remonte à la gare. Il n'eut pas le temps d'effectuer complètement le passage, le car vint le heurter à l'arrière, pas très fort, heureusement.

Les dégâts sont nuls. La dame, très émue, a fait part au cocher de son désir de continuer sa route à pied.

LES FETES DU CUL-DE-FOUR

Nous recevons la note suivante du Comité des Fêtes :

« Nous apprenons que la quête faite lundi, dans l'enceinte du ballon a produit 65 fr. 40. C'est un résultat qui n'a jamais du être atteint, croyons-nous, en pareille circonstance ; nous en sommes heureux pour les pauvres et nous félicitons de ce beau résultat les charmantes quêteuses Mlles Marie-Louise Poullet, Marie et Fernande Leclercq, et MM. Hache, Delay et Mathon, qui les accompagnaient. »

Le Comité.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint VICTOR VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE D'ESCRIME « UNION ROUBAISIENNE », siège café de l'Enfié. — Ce soir, de 7 heures à 10 heures, entraînement général pour toutes les sections. Les amateurs d'escrime, d'épée, de sabre, de canne et de boxe désireux de s'entraîner sérieusement peuvent se présenter au cercle où le meilleur accueil leur est réservé et un matériel est à leur disposition.

CERCLE MODERNE. — *Section chorale mixte.* — Samedi dernier, M. Lardinois après avoir exprimé ses regrets de quitter la société pour un cas de force majeure, présenta en termes élogieux son successeur M. Léon Mercier, musicien de talent. M. Mercier remercia M. Lardinois de ses paroles aimables et promit de continuer la route tracée par lui, de façon à maintenir haut et ferme le beau renom du Cercle Moderne.

Une petite fête intime termina la soirée où les bons éléments du Cercle se firent entendre.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er juin 1909

Naissances. — Mercédès Constant, rue Perrot, 1. — Henriette Vanlerbeirghe, rue Beaurewaert, cour Delporte, 4. — Rose Kinnen, rue des Vélocipèdes, 17. — Pauline Delespaul, rue Saint-Louis, impasse Screpel, 5. — Rachel Desander, rue d'Iéna, 11. — Moïse Labbé, rue du Curoir, 8. — Zulma Vilette, rue du Fresnoy, 123. — Marthe Weers, rue Bell 35.

Décès. — Henri Florin, 9 mois, rue de Jemmapes, cour Cruybeck, 11. — Aimé Fournelle, 40 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache. — Emile Wenglart, 74 ans, rentreur, avenue Julien-Lagache. — Adrienne Vanlaere, 7 ans, rue de la Barbe d'Or, cour Wagnon, 8. — Gustave Castelain, 8 ans, rue Saint-Joseph, 86.

WATTRELOS

A propos des pompes funèbres

L'affaire était fort gênante, c'est entendu. Voilà pourquoi l'officiel mottiste escamota tout ce qu'avait dit Briffaut dans le compte rendu qu'il fit de l'incident au Conseil municipal.

Briffaut se plaignait amèrement — et il avait le droit, que dis-je ? le devoir de se plaindre du sans-gêne avec lequel on opère à Wattrelos dans les conclusions de marchés.

Il avait été décidé que pour les Pompes funèbres le marché se ferait de gré à gré mais néanmoins les Wattrelosiens avaient été priés d'envoyer leurs soumissions sous plis cachetés.

Deux plis arrivèrent à la mairie. M. le maire les fit porter chez lui.

Quelques jours après, la commission était réunie et M. le maire arrivait avec, non plus deux, mais trois soumissions décachetées par lui à son domicile.

Briffaut, membre de la commission, déclara ne pas vouloir sanctionner par sa présence semblables agissements et quitta la salle de réunion.

Le *Journal de Roubaix* eut soin de ne pas parler de ce petit scandale.

Vendredi, Briffaut renouvela sa protestation au Conseil municipal et le *Journal de Roubaix* arrangea si bien l'affaire dans trois lignes qu'il la rendit méconnaissable.

Il est vrai qu'il écourte seulement les déclarations de Briffaut mais reproduit, sans omettre un mot, la phrase dans laquelle M. Leuridan, adjoint, déclare pompeusement :

« M. le maire a sauvegardé les intérêts de la Ville puisque c'est le plus offrant qui a obtenu l'adjudication. »

Mais voilà. Ce plus offrant c'est justement celui qui, très appuyé par un adjoint d'une commune voisine, déposa sa soumission chez le maire au lieu de l'envoyer, comme les autres, à la mairie.

Or, nous l'avons déjà fait remarquer à M. le maire de Wattrelos, cette façon d'avoir deux poids et deux mesures est toujours déplorable.

Malgré tout ce qu'il pourra dire, tout ce que pourra dire M. Leuridan, beaucoup pourront se tenir ce raisonnement :

« On a fait sortir deux soumissions de la mairie. Elles étaient cachetées. Il en est revenu trois, toutes ouvertes. Qui prouve que la troisième n'a pas été faite après ouverture et examen des deux autres... »

Voilà le danger signalé par Briffaut à la municipalité wattrelosienne. Nous regrettons encore que le *Journal de Roubaix* se soit arrangé de façon à ne pas l'indiquer. C'est pourquoi, après avoir mis le compte rendu de ce journal sous les yeux de nos lecteurs, nous avons tenu à mettre les choses au point pour montrer comment les réactionnaires truquent un compte rendu.

Triomphe !!! Plus de 125,000 chapeaux de paille sont vendus chaque été aux Galeries Lilloises. (Faites vos achats en semaine.)

CROIX

LE CARNAVAL D'ÉTÉ

Cette fête organisée en deux mois, a été un vrai succès pour la commune de Croix. Le Comité a été heureux de constater le grand nombre d'étrangers venus à Croix pour assister en curieux ou prendre part à la fête. Toute la population ayant été de son obole volontaire, sans oublier les commerçants, tout le monde doit avoir été satisfait aussi bien pour les affaires que pour la distraction.

La première réunion où fut proposée la fête a eu lieu le 28 mars dernier, c'est donc un vrai et grand succès à l'honneur du Comité.

La distribution des prix a eu lieu lundi soir à la Mairie, avec le classement suivant :

JOURNEE DU DIMANCHE

1re Catégorie. — Plus beau char, 50 personnes au moins. — 1er prix, 200 fr. La Moisson, Halluin, A la Fosse, Croix ; 2e, 150 fr., Les Bourleux du Razeu, Spriet, Croix. — Catégorie spéciale. — Char réclame. — 1er, 50 fr., Les Rentreurs, Croix ; 2e, 50 fr., Allume-feu, Belmère, Croix.

2e Catégorie. — 30 personnes. — 1er, 150 francs, Quatre-Saisons, la Patriote, Croix ; 2e, 100 fr., Notabilités du village, Vanderviële, Croix.

3e Catégorie. — 12 personnes, original. — 1er, 150 fr., Les Polichinelles, Lille ; 2e, 100 francs, Fanfare Valet de chambre du Congo, Lille ; 3e, 30 fr., Au Village, Trompettes, Croix ; 4e, 25 fr., Les Sans-Nourrices, Lille. — Prime spéciale, 20 fr., Ecumeurs, Cautaert, Croix.

4e Catégorie. — Beaux costumes, couples. — 1er, 40 fr., François Ier et son bouffon, Lille ; 2e, Figaro, Destoblelaere, Roubaix.

5e Catégorie. — Beaux costumes, isolé. — 1er, 20 fr., Dartagnan, Lille, Torador, Roubaix ; 2e, 10 fr., Mandarin, Dannech, Roubaix ; 3e, 5 fr., Henri III, Lille ; 4e, 5 fr., Princesse, Lille.

6e Catégorie. — Couple original ou comique. — 1er prix, 50 fr., Affiches et Publicité, Staesse, Roubaix ; 2e, 20 fr., Invalides de Paris, Fallevert et Vanneste, Roubaix ; 3e, 10 fr., Gendarme et Apache, Roubaix ; 4e, 5 francs, Frères Pif-Paf, Roubaix.

7e Catégorie. — Isolé, original ou comique. — 1er prix, 25 fr., Bamboula, Calais ; 2e et 3e partagé, Indien en grande fête, Laevew, Wattrelos, Américain automobiliste, Grégoire Roubaix ; 4e, prix supplémentaire, 5 fr., Négresse, Picavet, Roubaix.

9e Catégorie. — Couple enfants. — 1er, 20 fr., Polichinelle et sa femme, Lille ; 2e, 10 fr., Pacha et sa femme, Lille ; 3e, 5 fr., Marquis-Marquise, Marcq ; 4e, 5 fr., Tricolore, Adrienssens, Croix ; 5e, 5 fr., id., Croix.

10e Catégorie. — Enfant isolé. — 1er prix, 9 fr., Louis XV, Clayes, Croix, Louis XIII, Lille ; 2e, 7 fr., Louis XIV, Lille ; 3e, 5 fr., Jorion, Croix, 4e, 5 fr., Bébé veut voir carnaval, Boucher, Roubaix.

11e Catégorie. — Cyclistes. — 15 personnes. — 1er, 50 fr., Noce en vélo, Olivier, Croix.

12e Catégorie. — Cycliste isolé. — 1er, 15 francs, Papillon blanc, Lille ; 2e, Locomotive, Clément, Croix ; 3e, Vélo fleuri, Picavet, Croix ; 4e, Vainqueur Belge, Paris, Roubaix, Nyttenove, Croix.

Eloignement. — 1er, Bamboula, Calais, 20 francs ; 2e, Lille.

JOURNEE DU LUNDI

1er prix, La Moisson, Croix ; 2e, 50 fr., Les Polichinelles, Lille ; 3e, 20 fr., Apache et Gendarme, Roubaix ; 4e, Bamboula, 15 fr., Calais ; 5e, Locomotive, Clément, Croix ; 6e, Toréador, Roubaix ; 7e, Marquis et Marquise, 8e, François Ier et son bouffon ; 9e, Polichinelle ; 10e, Papillon blanc, Lille ; 11e, Marquis, Clayes, Croix ; 12e, Léon XIII, Lille.

Décorations et illuminations. — 1er, D'Heygre, père ; 2e Carré ; 3e Nolft ; 4e, Bettens ; 5e, Ghysels ; 6e, Caby ; 7e, Bouttemy.

WASQUEHAL

RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Le recensement des chevaux, mules et mulets, aura lieu jeudi, à 7 heures du matin, sur la place Fénelon, (ancienne place de l'Eglise).

LES MARIAGES DE LA PENTECOTE. — Lepers Georges, serrurier à Wasquehal, et Mat Adèle, blanchisseuse à Wasquehal. — Lefebvre Albert, tuyauteur à Wasquehal, et Maeyhieux Hélène, ménagère à Wasquehal. — Delcourt Victor-Charles, journalier à Flers-Lille, et Ployart Marie-Célénie, repasseuse à Wasquehal. — Vandewalle Georges-Romain, journalier à Wasquehal, et Ployart Hermance, repasseuse à Wasquehal. — Delannoy Henri, soldat au 127e régiment d'infanterie à Condé, et Nuytens Hélène, soigneuse à Wasquehal.

LANNOY

RECEPTION DU CHAMPION

Nous annoncions hier que M. Victor Joly, membre de la Société de tir et fils de l'honorable maire de Lannoy, avait été proclamé champion au concours international d'Auchel (Pas-de-Calais), organisé par la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais.

C'eût été mal connaître les Lannoyens que de supposer qu'il qu'il n'y aurait pas en réception.

Elle fut au contraire triomphale. Le cortège, composé d'une section de la musique, d'une délégation de la société de gymnastique « la Lannoyenne », de la Société des arbalétriers Guillaume-Tell, de l'A. A. des A. E. et de la Société de tir en entier, attendait au passage à niveau du Petit-Lannoy le champion et ses amis qui furent reçus aux accents de la *Marseillaise* et de nombreux vivats.

Les représentants des sociétés félicitèrent le champion et lui remirent de magnifiques gerbes de fleurs, puis le cortège se mit en marche et se rendit à l'école aux sons d'entraînants pas redoublés.

A l'école prirent tour à tour la parole M. Simon Meurisse, président de l'Amicale laïque ; M. Fontaine, directeur de l'école, et M. Liévin Henno, président de la Société de tir. « C'est avec une joie unanimement partagée, dit-il, que les brillants succès obtenus par le champion et ses amis ont été accueillis. » Il les félicita chaleureusement et leur offrit un bouquet comme gage de sa sympathie, de son admiration et de la reconnaissance des membres du Tir amical.

Fort avant dans la nuit, la fête prenait fin et l'on criait encore : Vivent le champion et ses amis !

ETAT-CIVIL de LANNOY. — *Mariage.* — Henri Parent, sergent au 16e chasseurs à Lille, et Gabrielle Fremaux, couturière à Hem.

LYS-LEZ-LANNOY

INCENDIE CRIMINEL

Un incendie attribué à la malveillance a éclaté lundi soir dans une dépendance de l'estaminet « Au Capitaine », tenu par le sieur J. Vanhoutte et situé dans le quartier de Cohem.

C'est en sortant de l'estaminet, pour satisfaire un besoin naturel, que le beau-fils de M. Vanhoutte s'aperçut qu'un peu de paille brûlait dans le fond de jardin.

Il appela les membres de sa famille qui se trouvaient dans l'estaminet. Ils s'empressèrent d'éteindre la paille qui flambait.

A peine les pompiers improvisés étaient-ils rentrés dans l'habitation, que le débarrassoir qui servait d'étable à deux porcs, se mettait à flamber également.

Le feu fit de tels progrès, que c'est avec peine qu'on put sortir les deux animaux, qui ne prétendaient pas abandonner leur litière. L'un d'eux devra être tué, ayant eu la patte cassée pendant la manœuvre de sauvetage. On estime à quelques centaines de francs les dégâts couverts par une assurance. La police enquête sur cet incendie évidemment dû à la malveillance.

ETAT-CIVIL de LYS-LEZ-LANNOY. — *Mariage.* — Henri Moliniaux, journalier, et Julienne Janssens, journalière à Lys.

Décès. — Anatole Huart, 60 ans, sans profession, rue de Lannoy.

TOUFFLERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La prochaine consultation des nourrissons aura lieu mardi prochain, 8 courant à 3 heures de l'après-midi.

Je ne fume que le NIL

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

Service d'assainissement

LE REGLEMENT DE VOIRIE

Voici le texte du règlement pris par la municipalité concernant l'ébouage et le balayage de la voie publique, et enlèvement des immondices et ordures ménagères :

Article 1er. — Les propriétaires ou locataires sont tenus de faire balayer complètement et *régulièrement tous les jours* avant 7 heures du matin du 1er avril au 1er octobre et 7 heures 1/2 du matin du 1er octobre au 1er avril les rues et trottoirs au devant de leurs maisons, boutiques, usines, clôtures, jardins et autres emplacements bordant les rues et places de la ville. Le balayage sera fait jusqu'au milieu de la chaussée. Les propriétaires ou locataires de locaux et immeubles bordant les places publiques devront faire balayer jusqu'à 6 mètres de distance de leur façade ou devanture. Les balayures seront amoncelées et relevées de suite dans des baquets ou caisses étanches, de capacité suffisante mais n'excédant pas 40 litres, et d'un maniement facile pour le personnel de l'ébouage chargé de l'enlèvement, qui seront placés sur les trottoirs, contre les maisons ou clôtures, ainsi que les autres récipients dans lesquels doivent être déposées les ordures ménagères.

Art. 2. — Toutefois, il pourra être toléré que le balayage ne soit fait qu'après les heures cidessus fixées, mais à la condition expresse de le terminer avant 11 heures du matin, et de relever tous les tas dans des caisses qui seront rentrées de suite dans les habitations ou immeubles pour en être sorties le lendemain matin avant le passage des tombereaux de l'ébouage. Le balayage devra être fait de manière à éviter toute poussière ; les rues devront être, au besoin, légèrement arrosées préalablement.

Art. 3. — Les trottoirs, les gargouilles qui les traversent et les fils d'eau qui les bordent doivent être proprement entretenus par les soins des riverains. Ils seront lavés à grande eau au moins une fois par semaine, dans la matinée du samedi. L'eau employée à cet effet sera poussée dans le fil d'eau jusqu'à la limite de la propriété contiguë en aval, en prenant des dispositions pour que le lavage soit effectué successivement le long des différentes maisons échelonnées en suivant le courant du fil d'eau.

Art. 4. — Défense est faite de pousser dans les ruisseaux et devant les habitations voisines les boues et immondices provenant du balayage des trottoirs et de la voie publique, et celles qui offriraient trop de solidité et de résistance pour être entraînées par le courant de l'eau au moment du lavage des fils d'eau.

Défense aussi est faite de laisser couler dans les fils d'eau les liquides provenant des usines, les urines, eaux ménagères et tous liquides dont l'écoulement serait contraire à l'hygiène publique.

Art. 5. — En cas d'inexécution des dispositions précédentes, le balayage serait fait d'office aux frais des propriétaires ou locataires par les soins du service de l'ébouage, sans préjudice des peines encourues.

Art. 6. — Il pourra être accordé des *abonnements* pour le balayage, au prix de 0 fr. 40 par mètre carré et par an. Le prix de cet abonnement sera payable d'avance par trimestre, entre les mains de M. le Receveur municipal.

Art. 7. — Il est défendu de laisser sur la voie publique, plus d'un quart d'heure après le passage du tombereau de l'ébouage, les récipients ayant servi à leur chargement.

Art. 8. — Il est interdit de mélanger aux balayures et ordures ménagères et de déposer sur la voie publique des verres cassés, des débris de bouteilles, des briques, plâtras, maçonneries, ainsi que des branchages et terrassements provenant des jardins, et des déchets de bois, warechs et emballages provenant du commerce ou des industries diverses.

Ces débris devront être transportés par les soins et aux frais des propriétaires.

Il est interdit également aux marchands ambulants comme à tous autres, de jeter sur la voie publique des débris de poissons, de légumes et de fruits ou des résidus quelconques.

Art. 9. — Les étalagiste ou marchands sont obligés de tenir constamment propre la voie publique au devant de l'emplacement qu'ils occupent.

Art. 10. — Lorsque par suite du chargement ou du déchargement d'une voiture, ou du déballage de marchandises, il restera sur la voie publique des débris de paille, de foin ou d'autres matières, le riverain devra de suite faire procéder à leur enlèvement.

Art. 11. — Il est prescrit aux entrepreneurs de constructions et de terrassements de tenir la voie publique en état constant de propreté aux abords de leurs chantiers et sur tous les points qui auraient été salis par suite de leurs travaux.

Art. 12. — Pour le nettoyage des rails posés dans les chaussées, toutes les dispositions devront être prises pour assurer la propreté de la voie publique.

Les poussières ou boues provenant de ce nettoyage devront être enlevées de suite par les soins des intéressés.

Terrible accident d'usine

Dans une teinturerie, un ouvrier est entraîné par un arbre de transmission et horriblement blessé.

Hier, vers midi, un terrible accident qui certainement sera suivi de la mort de la victime, s'est produit dans la teinturerie-retorderie Carlos Lecoutre, rue de Dunkerque.

Henri Lotte, âgé de 44 ans, voulant placer une courroie sur la poulie d'une ressoreuse eut la manche gauche de son vêtement saisie par l'arbre de transmission.

Avant d'avoir eu le temps de se reconnaître, le malheureux fut alors enlevé et se mit à tourner avec une vitesse vertigineuse. Les sabots qu'il avait aux pieds voltigèrent dans la salle, dès le premier tour et ses pieds nus vinrent de seconde en seconde frapper contre une fenêtre qui se trouvait toute proche. On entendit un bruit de vitres brisées et le sang commença à couler.

Les ouvriers présents dans la salle se précipitèrent aussitôt. On arrêta la machine et on retira le malheureux Lotte de sa cruelle position.

Hélas, il était déjà dans un état déplorable et c'était un spectacle atroce que celui de ce coin de salle.

Les vitres brisées ne s'étaient pas montrées parcimonieuse; en éclats de verres, les deux pieds du malheureux en étaient criblés et le sang s'échappait de toutes les blessures.

Le plafond était couvert de plaques rouges, une porte était éclaboussée de sang.

Quant aux vêtements du malheureux, ils n'existaient plus qu'à l'état de charpies.

Transporté à l'Hôpital de la Fraternité, il y est arrivé dans un état comateux. Ses blessures sont très graves. Il en porte aux jambes, aux bras et on a relevé un épanchement sanguin sous-cutané de la région pectorale.

Henri Lotte, habitant Reckem, est marié et père de six enfants. Sa femme avertie de l'horrible accident arrivé à son mari a été tellement frappée qu'elle a du s'aliter aussitôt.

TOMBE D'UNE ECHELLE

Chez Auguste Malard, peigneur rue de Guisne, Jean-Baptiste Legrand, trieur, âgé de 67 ans, demeurant rue de Pontoise, 27, est tombé d'une balle en faisant des emballages et s'est fait une entorse de l'épaule gauche.

Le docteur qui lui a donné des soins a prescrit trois semaines de repos.

CLUB AEROSTATIQUE

La réunion de la commission aura lieu aujourd'hui mercredi 2 juin, à 7 heures 1/2 très précises. Réunion mensuelle le jeudi 3 juin, à 7 heures un quart très précises.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 1er juin 1909

Naissances. — Jeanne Dewaele, rue du Chêne-Houpline, 13. — Andréa Weyne, rue Kléber, 26. — André et Jeanne Bulté, boulevard Gambetta, 15. — Anne Desbiens, rue Rambervillers, 46.

Décès. — 1 mort-né.

Lille

UN ESCROC EN JUPONS

Depuis quelque temps, une femme paraissant âgée d'une quarantaine d'années, au physique inspirant confiance, se présente dans certaines maisons, après s'être renseignée sur le nom du locataire, et à la personne qui lui cause, tient les propos suivants :

« Je viens de la part de Mme X..., (ici elle donne le nom du plus proche voisin), chez qui je suis en service depuis ce matin, pour vous emprunter une somme de 1 ou 2 francs dont elle a besoin immédiatement. Je reviendrai dans quelques instants vous rapporter cette somme. »

Plusieurs de nos concitoyennes, habitant le Boulevard de la Liberté, la rue des Ponts-de-Comines, et de la rue du Dragon, confiantes dans la demande de la quémandeuse, remettaient la somme sollicitée.

Hier, cependant, Mme L..., du Boulevard de la Liberté, qui avait aussi donné une somme de fr., fut prise de doutes, et, alla se renseigner chez sa voisine, quelques instants après le départ de la quémandeuse.

Elle apprit, non sans dépit, que la femme n'était nullement employée chez la voisine, et qu'elle était simplement entrée chez cette dernière pour solliciter soit du travail ou même la charité.

Chaque exploit de la pseudo-servante, ne rapporte peut-être pas beaucoup, mais souvent répété il devient lucratif.

Sur la plainte de plusieurs victimes de l'inconnue, la police, qui possède son signalement complet, la recherche activement.

RICQLÈS ASSAINIT L'EAU Calme la Soif
RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable

RÉVEIL DÉSAGRÉABLE

S'endormant au frais sur un banc de la ville, un commerçant est dévalisé.

Après avoir passé une excellente soirée avec des camarades dans le centre de la ville, M. Pierre H..., loueur de voitures, regagnait tranquillement dans la nuit de lundi à mardi, vers 2 heures et demie du matin, son domicile, rue Masséna.

Fatigué par la température lourde de la saison, le loueur passant sur la Place Sébastopol, s'assit sur un banc.

La fraîcheur de la nuit, et la fatigue aidant endormit M. H..., qui ronfla bientôt à poings fermés.

Une heure plus tard, un passant ayant aperçu le dormeur s'approcha pour l'éveiller.

Sa surprise fut grande, lorsqu'il constata la présence sur le banc d'un portefeuille encore entr'ouvert.

A peine éveillé, le loueur vérifia le contenu de son portefeuille, et, s'aperçut qu'une somme de 140 fr. en or et un billet de 50 francs avaint disparu.

Affolé d'avoir été dévalisé par son imprudence, le loueur voulut à toute fin faire arrêter son voleur. Et, perdant toute notion de prudence, il se mit à la recherche de l'inconnu qui l'avait éveillé, le soupçonnant d'être son voleur.

Ayant réussi à le rejoindre, le loueur, d'un air convaincu, le pria de le suivre jusqu'au poste de police voisin, afin de donner des explications sur les motifs qui l'avaient décidé à éveiller le dormeur.

N'ayant rien à se reprocher de sa complaisance, le passant accepta, et, arrivé au poste, il fut maintenu jusqu'à l'arrivée du commissaire. Ce dernier, après l'avoir interrogé, et, ayant acquis la certitude qu'il n'était pas le voleur — il n'avait sur lui que 1 fr. 30 — le laissa en liberté.

Quant au loueur, il fera bien une autre fois de ne plus dormir sur les bancs. Cela lui évitera d'abord d'être dévalisé ; et ensuite de causer des désagréments à des personnes qui ne le méritent pas.

Au Parquet

UNE ATTAQUE NOCTURNE A ROUBAIX. — M. Boulesteix, juge d'instruction, chargé d'une affaire d'agression nocturne suivie de vol, commise le 23 mai dernier, à proximité de l'hôpital de Roubaix, a interrogé hier un nommé Pierre Delvigne, âgé de 25 ans, homme de peine à Roubaix, inculpé dans cette affaire.

Cet individu a nié mollement les faits reprochés. Il a été écroué à la maison d'arrêt, où se trouve déjà incarcéré un sieur Joseph Leroy, inculpé dans la même affaire.

Ils seront poursuivis pour violences, vol et agression nocturne.

HISTOIRE D'UN PORTEFEUILLE

Un commerçant habitant une commune des environs, venu à Lille pour affaires, avant-hier, n'était pas absorbé à ce point par ses soucis commerciaux, qu'il ne crut pouvoir consacrer quelques moments à des occupations moins austères.

Etant descendu dans un hôtel de la ville, le commerçant avait invité dans sa chambre une connaissance sur la probité de laquelle il n'avait qu'une confiance relative : ces idylles brèves et de hasard ayant souvent « l'entôlage » pour épilogue.

Aussi, possédant dans son portefeuille la forte somme, il jugea prudent de le dissimuler sous l'oreiller, afin de ne pas exciter la convoitise de sa compagne de rencontre.

On bavarda un moment, quand soudain, le commerçant portant instinctivement la main à la poche, s'aperçut que son portefeuille était absent : il ne se souvenait plus qu'il l'avait mis en lieu sûr.

En proie à un violent désespoir, il se crut volé et se rendit en hâte à la police, où il raconta sa mésaventure. On fit des recherches dans la chambre, oubliant de visiter le lit, qui n'avait pas été défait.

Le lendemain, l'hôtelier loua cette même chambre à un jeune homme faisant partie d'une société de Thézy (Somme), venue à Lille pour y passer les fêtes de la Pentecôte.

En se couchant, quelle ne fut pas la surprise du jeune voyageur de découvrir sous l'oreiller un portefeuille renfermant près de 4.000 francs.

Il s'empressa d'en avertir le patron de l'hôtel, qui, très heureux que le portefeuille fût retrouvé, en avertit aussitôt le propriétaire, qui s'empressa d'accourir et fut tout aise de rentrer en possession de son portefeuille, dont il avait déjà fait son deuil.

LA GREVE DE L'ETABLISSEMENT COUZINEAU

Le conflit qui divise le patron et les ouvriers de cette maison de confections continue toujours.

Hier matin, cinq délégués se sont présentés chez le patron pour avoir une entrevue, mais ce dernier n'a pas voulu discuter avec eux et se serait borné à répondre à la délégation qu'il considérait les ouvriers comme démissionnaires parce qu'ils ne s'étaient pas présentés à l'atelier samedi.

Une minute d'angoisse

LE PONTONNIER DU PETIT PARADIS A ETE FROLE PAR LA MORT.

Un émouvant accident a mis hier en émoi les nombreux promeneurs qui circulaient dans l'avenue des Marronniers. Une pesante bélandre halée par deux chevaux glissait sur la Deûle et venait de s'engager entre les murs du Pont du Petit Paradis, situé à l'extrémité de l'avenue que le pontonnier qui avait fait fonctionner le pont-levis pour laisser passage au bateau s'occupait encore de sa manœuvre. Les chevaux du haleur dépassèrent l'homme qui surpris par le choc de la corde tendue qui le frappa aux reins, tomba tête première entre le bord de la péniche et le mur du pont.

Haletants, les spectateurs de cette scène angoissante restaient figés sur place, une vision rouge devant les yeux. Aussi ce fut un immense soupir de satisfaction qui s'échappa de toutes les poitrines quand l'on vit le marinier qui avait quitté sa barre pour s'élancer au secours de l'infortuné pontonnier dont la mort épouvantable, l'écrasement quasi certain, à la moindre oscillation de la lourde péniche, ne faisait pas de doute, le retirer sain et sauf de sa critique position.

Seule, une légère éraflure, à la joue, lui ensanglantait la figure et après l'absorption d'un cordial, le pontonnier put continuer son service en se vantant de l'avoir échappé belle.

L'accident de la rue de la Louvière

Les receveurs des remorques courent des dangers permanents.

Nous avons relaté hier, le très grave accident de tramway qui s'est produit rue de La Louvière, et dont fut victime le receveur Blas Fernand, âgé de 24 ans, habitant, 2, rue Duguesclin.

Nous avons montré quelle circonstance regrettable l'avait occasionné. Obligé pour les besoins de son service de circuler le long de la remorque du car V 243, afin de recevoir le montant des places, le malheureux employé dut au cours de cette gymnastique périlleuse et forcée, la voiture étant bondée de voyageurs, s'appuyer à une barre qui céda sous son poids. La chute fut terrible et l'infortuné tombant sur le côté de la voiture lancée à toute vitesse, fut horriblement comprimé contre le trottoir.

Transporté à l'hôpital St-Sauveur dans une voiture d'ambulance, le malheureux y reçut les soins que nécessitait son état. Nous avons été prendre de ses nouvelles. Son état considéré d'abord comme très grave sinon désespéré paraît s'améliorer un peu — aucun organe essentiel n'a paraît-il été atteint. S'il n'y a pas de complications on peut espérer le sauver. Mais la guérison sera longue.

Quand donc la Compagnie se décidera-t-elle à remédier à la disposition des voitures si défectueuse et si dangereuse pour les receveurs, qui, obligés d'effectuer la perception le long des voitures, n'ont aucune main-courante pour conserver leur équilibre ?

Nous avons maintes fois montré le danger qui en résultait.

En outre les employés de tramways circulant le long de ces remorques courent encore un autre sérieux danger dont le service du contrôle n'a pas l'air de s'apercevoir.

Il s'agit en effet des pylones élevés sur le bord des trottoirs, sur le parcours de la ligne V, qui ne sont distants de la voie que de quelques centimètres.

Faudra-t-il donc que de nouveaux malheurs arrivent pour que l'on prenne des mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité des receveurs dans leur service sur les remorques ?

Le commissaire du quartier a continué hier son enquête et a adressé dans la journée, ses constatations au Parquet.

PAS-DE-CALAIS

Calais

ATTENTAT CONTRE UN AGENT

Une scène tragique s'est déroulée lundi après-midi au bord de la Flaque à Guerlettes.

Les agents Lefer et Flahaut, depuis peu dans la police, étaient de service au bassin Carnot. En plus de leur surveillance des quais, ils ont pour consigne, en ces temps de canicule, de pousser leur tournée jusqu'à la Flaque à Guerlettes, pour empêcher les gamins de se baigner

Lundi après-midi, vers 4 heures et demie, les deux agents firent un crochet à la Flaque. Ils s'étaient séparés pour y arriver, afin d'étendre leur rayon de surveillance.

Sur le bord, quelques gosses s'ébattaient, il y en avait même deux à l'eau. Les agents les chassèrent. Mais, plus loin, là-bas, derrière un buisson, un homme à moitié nu se dissimulait, les ayant aperçus.

C'était un autre baigneur assurément. Il n'avait plus à enlever que son pantalon pour gagner l'eau.

L'agent Lefer, plus rapproché de lui l'eut bien vite joint et lui demanda son nom. Alors, l'homme, avec une dextérité extraordinaire se dressa, tenant de la main gauche un couteau, de la droite un revolver, et, tout près de la figure de l'agent, pressa la détente.

Le coup rata !

Comprenant alors qu'il y allait de sa vie, l'agent Lefer se jeta vigoureusement sur l'homme, le terrassa et, avec l'aide du collègue Flahaut, accouru, parvint non sans peine toutefois, à le désarmer.

Les agents conduisirent immédiatement leur prisonnier au commissariat de police.

L'individu avait la face ensanglantée de sorte qu'on crut, dans tout Calais-Nord, à une tentative d'assassinat sur sa personne.

M. Ségur ouvrit une enquête sur-le-champ

Il interrogea l'homme. C'est un nommé Charles J..., 33 ans, wapeur, habitant dans une baraque, rue d'Oran, au Fort Nieulay.

Ce garçon, à première vue, paraît plutôt inoffensif que méchant.

En tout cas, il est bien certain qu'il a agi dans un moment d'égarement. On n'imagine pas, en effet, un homme de sang-froid qui brûlerait la cervelle à un agent qui viendrait lui demander son nom, ou le faire circuler.

Le prisonnier fut fouillé, et l'on trouva dans ses poches environ 40 balles de revolver ; le barillet de l'arme en contenait cinq.

Un examen du revolver a pu établir que le chien était venu frapper la capsule, non au centre, mais sur le bord. C'est sans doute pour cette raison que le coup rata.

L'arme d'ailleurs est vieille et rouillée et les pièces du barillet ne sont pas excellemment ajustées.

L'agent Lefer ne doit pas maudire cette défectuosité.

J... a été mis en état d'arrestation.

ARQUES

GRAVE ACCIDENT D'USINE

Mardi, vers 8 heures du matin, le jeune Decke Arthur, âgé de 16 ans, ouvrier à la filature de jute, s'est fait prendre l'avant-bras droit ainsi que la main gauche dans les aiguilles, en voulant nettoyer son métier. Les chairs sont complètement arrachées. M. le docteur Alexandre vint immédiatement donner ses soins au blessé. Il reste dans la main beaucoup de morceaux d'aiguilles. On croit que l'amputation ne sera pas nécessaire.

HARNES

COUP DE COUTEAU

La paix ne semble pas régner en maître dans le ménage Delcroix, lundi après-midi, au cours d'une dispute on en vint aux mains. Les chaises, bidons et autres ustensiles de ménage ne furent bientôt plus qu'un amas de débris. Les poings ne suffisant plus, un des belligérants s'empara d'un couteau et troua la peau du mari, qui ne tenant pas à être tailladé courut conter ses déboires à la police.

NŒUX-LES-MINES

Découverte d'un pendu

Hier on a trouvé pendu dans son habitation le nommé Cailliot, âgé de cinquante ans environ, téléphoniste à la compagnie des mines de Vicoigne.

On ignore la cause de ce suicide.

RICHEBOURG-L'AVOUE

UN NOYÉ

On vient de retrouver noyé dans un fossé situé à environ 500 mètres de son habitation Mercier Louis, 66 ans, rentier, demeurant au hameau de l'Epinette. La victime souffrait beaucoup depuis quelque temps mais n'avait jamais manifesté d'idées de suicide.

HENIN-LIETARD

FOIRE TRAGIQUE

A l'occasion de la foire, diverses attractions, notamment des balançoires, sont installées sur la Place.

Hier après-midi, la foire battait son plein : il y avait foule devant toutes les baraques, quand un petit garçon, Emmanuel Delay, tomba d'un balançoire sur laquelle il était monté et se fit une très grave blessure à la tête.